FICHE MÉTIER

version du 13/11/2026

# Fumiste-Ramoneur (H/F)

**Cheminées, chaufferies, pièces de raccords et de foyers : nombreux sont les contrôles et nettoyages auxquels doivent se soumettre les propriétaires et locataires de bâtiments.**

**Si les travaux de ramonage, d'inspection et de nettoyage de cheminées et éléments assimilés t'intéressent, le métier de fumiste-ramoneur s'offre à toi.**

En tant que fumiste-ramoneur, tu effectueras non seulement des ramonages de cheminées mais tu en vérifieras en outre la sécurité contre l'incendie. Tu pourras également être amené à fabriquer des cheminées ouvertes.

Il va sans dire que tu devras disposer de connaissances sur les principes de base concernant les techniques de la chaleur et de l'hygiène dans le domaine du chauffage, de la climatisation et de l'alimentation en énergie, mais aussi dans le domaine de la physique du bâtiment, de la protection acoustique et de la technique du réglage, pour autant qu'elles soient nécessaires à l'exercice de ton métier. Il conviendra aussi que tu maîtrises les règles et prescriptions de protection à l'égard des émissions, de la protection des eaux et de la protection contre les incendies.

Si tu choisis d'exercer cette activité, la protection de l'environnement et les mesures d'économie d'énergie joueront un rôle très important dans ton quotidien. Ainsi, une de tes missions principales consistera en la vérification des chaufferies conformément aux dispositions réglementaires en matière d'émissions, de même que la surveillance des foyers suivant les dispositions réglementaires en matière d'économie d'énergie, contrôles que tu effectueras à l'aide de machines hautement spécialisées.

Dans le cadre de tes travaux, tu utiliseras des appareils de ramonage mécaniques, chimiques et électriques, ainsi que des instruments visant à mesurer chaleur, pression, et courants.

## ACTIVITÉS ET TÂCHES



**CONTACT - CHAMBRE DES METIERS**
**T** (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

# FICHE MÉTIER

## Fumiste-Ramoneur (H/F)

- Construire et réparer des cheminées de tous genres ;
- Assainir et isoler des cheminées ;
- Mettre en place des éléments préfabriqués pour cheminées et foyers ;
- Ramoner et nettoyer des cheminées ;
- Nettoyer et sabler des toitures de tous genres ;
- Mettre en peinture des toitures ;
- Procéder à la vérification des chaufferies ;
- Surveiller les foyers conformément aux dispositions réglementaires

## QUALITÉS ET PROFIL

- Disposer de solides connaissances techniques ;
- Être en bonne condition physique ;
- Savoir faire preuve de flexibilité (le rythme de travail est très irrégulier) ;
- Ne pas être sujet au vertige

## FORMATION

Les diplômes préparant à la profession sont le TRF (Apprentissage transfrontalier).

**FORMATION TRF**

La formation menant à un diplôme correspondant au DAP dans ce métier est actuellement organisée en apprentissage transfrontalier.

Les conditions d'accès minimales à la formation menant à un diplôme étranger correspondant au DAP dans ce métier dépendent des conditions d'accès définies par les différents établissements scolaires.



**CONTACT - CHAMBRE DES METIERS**
**T** (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

# FICHE MÉTIER

## Fumiste-Ramoneur (H/F)

La formation menant à un diplôme étranger correspondant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) dans cette profession s'étend sur 3 années. Elle est réalisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante » :

- se déroule donc d'une part dans une entreprise au Luxembourg (formation pratique) et
- d'autre part dans un lycée technique à l'étranger (formation en milieu scolaire).

La reconnaissance du diplôme peut être demandée auprès du service de la reconnaissance des diplômes du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.



**CONTACT - CHAMBRE DES METIERS**
**T** (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

# FICHE MÉTIER

**Fumiste-Ramoneur (H/F)**

## FORMATION

### INDEMNITÉS D'APPRENTISSAGE (INDICE 992.24)

L'apprenti touche mensuellement une indemnité d'apprentissage de son patron formateur.

### Règlement grand-ducal du 15 juillet 2024

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle
2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social (INDICE 992.24)

| FORMATIONS ORGANISÉES EN APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER (TRF) | |
|---|---|
| Brut: | Mensuel |
| 1ère année: | 1033.81 € |
| 2ème année: | 1378.42 € |
| 3ème année: | 1723.02 € |

Scanner le code QR pour voir le métier en ligne



**CONTACT - CHAMBRE DES METIERS**
**T** (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu